

AVIS DE COURSE

Solitaire 2019
07 septembre 2019
Club Nautique BOURQUAIS
5C

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

REGLES FONDAMENTALES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
- 1.2 Les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règles du championnat de l'Estuaire de la Gironde 2019.

1. PUBLICITE

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à
- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A – B - C – D – E de la norme CE.
Les bateaux de conception antérieure à cette norme, doivent être homologables au minimum en **5^e catégorie** de navigation ou équivalent.
- 3.1.2 Tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable d'un coefficient minimum de 6 net.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à

Club Nautique Bourquais
quai des verreries
33710 BOURG

au plus tard le **06 septembre 2019**.

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3,5 Les concurrents devront présenter une attestation d'assurance du bateau en cours de validité.

4. DROITS À PAYER

Néant

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Jours et Date	Heure Début	Heure Fin
Samedi 07 septembre	8h00	9h00

5.3 Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
Samedi 06 septembre	9H30 à Bourg ou bateau comité	toutes

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 17 h

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles samedi 07 septembre lors de la confirmation de l'inscription

7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront côtiers et/ou construits.
7.2 L'emplacement de la zone de course est : Dordogne, Garonne et Estuaire Gironde.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

Le classement, pour chaque course, sera effectué en temps compensé (temps/temps) sur la base Osiris Habitable, avec CVL, en respectant les catégories définies par le règlement du Championnat de l'Estuaire 2019.

Il sera fait 2 classements distincts, un pour les Solo, un pour les Duo,

BATEAUX HABITABLES		
Flottes	Groupes	Rating net
Flotte 1 (flamme 1)	A,B,C,D et R	De 6 à ≤ 13,5
Flotte 3 (flamme 3)	C, D et R	> 13,5 et < 20,5
Flotte 5 (flamme 5)	D et R	≥ 20,5

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Port de Bourg. Contact Yvan Grillet : 06 72 45 36 81

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués au club house du CNB, le samedi 06 septembre 2019.

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Céline Civray : 0686735722

Benoit de Macqueville : 0614820782

Nathalie Junin : 0614915166

mail secretaire@bourg-voile.com

Pour le repas, organisé par le Club Nautique Bourquais, le prix est de 15€.

Réservations auprès de

secretaire@bourg-voile.com

tél 06 14 91 51 66

16. HEURE DE LA MAREE DURANT L'EPREUVE

Port	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Bourg	06 /09/2019	8h30	14h05	47/42



CLUB NAUTIQUE BOURQUAIS

BOURG-SUR-GIRONDE

HTTP://WWW.BOURG-VOILE.FR/

CLUB FFV N°33007